

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

Objet: Convention d'occupation du domaine public à titre précaire, temporaire et révocable du lieudit « Parc Clémenceau – parvis d'entrée côté avenue Fin de la Guerre » au profit de la société BAN MAITOU dans le cadre de l'implantation de camions magasins à Tourcoing

* REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

¥ VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI 2024 0098

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n° 39 du 11 décembre 2023 relative à la revalorisation tarifaire des droits de place ;

Vu l'arrêté DCPAJI-AR2023-0089 du 29 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe BLOMME, Adjoint au Maire ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la Ville et publié sur son site à compter du 1er décembre 2023 ;

Considérant que par délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la conclusion ou la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans ;

Considérant que l'occupation du domaine public est consentie pour une durée de six mois à compter du 1er mai 2024 ;

Considérant que la candidature de la Société BAN MAITOU a été retenue au terme de l'appel à manifestation d'intérêt susvisé ;

Considérant qu'attentive au développement de l'attractivité et du dynamisme sur son territoire, la Ville de Tourcoing souhaite favoriser l'accueil de camions magasins sur l'ensemble du territoire communal pour proposer une offre commerciale variée et de qualité participant pleinement à l'attractivité du territoire.

DECIDONS

<u>Article 1</u>: De signer une convention pour la mise à disposition à titre précaire, temporaire et révocable du lieudit « Parc Clémenceau – parvis d'entrée côté avenue Fin de la Guerre » à TOURCOING, au profit de la société BAN MAITOU (15 allée de la frange 59650 Villeneuve d'Ascq, N° de Siret : 97905258600018) dans le cadre de l'implantation de camions magasins à Tourcoing.

((((Vitaville 03 20 233 300 ii))

www.tourcoing.fr



Tourcoing

<u>Article 2</u>: La présente mise à disposition est conclue pour la période allant du 1^{er} mai 2024 au 31 octobre 2024.

Article 3: Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux, avec perception d'une redevance globale. Cette somme correspond à la redevance totale pour la période d'occupation consentie. Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la commune pour l'exercice 2024.

<u>Article 4</u>: Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5: Ampliation de la présente décision est faite

- au Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- au Maire et aux services concernés pour application

à la Trésorière

<u>Article 6</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de TOURCOING dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lille, 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'Administration au recours gracieux ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

1 8 AVR. 2024
Par délégation du Maire.

Christophe BLOMME, Adjoint au Maire

Accusé réception en Préfecture le :

18 AVR. 2024

Publié sur le site Internet de la Ville le :

18 AVR. 2024